Concessions de service public

Délégations de service public - Niveau 1

2 jours (14h00) | 4,6/5 | CPUB-8971018 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 595 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Identifier les cas de recours à la délégation de service public (DSP)
Appliquer étape par étape les différentes phases de la procédure de passation des DSP
Analyser les clauses essentielles de son contrat de DSP

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Connaître les bases du droit de la commande publique

Public concerné

Juristes en charge des contrats publics
Toute personne impliquée dans un projet de DSP au sein d'une personne publique délégante, d'une entreprise délégataire ou d'une SEM

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Autodiagnostic : évaluation des connaissances en matière de DSP
Partage d'expériences : échanges sur les difficultés rencontrées en matière de DSP

APPRECIER LES ENJEUX DE LA QUALIFICATION D'UNE DSP

Définir l'objet du contrat

- Identifier la DSP par rapport aux autres contrats publics
- La notion de risque d'exploitation

Exercice d'application : l'identification du montage le plus pertinent au regard du projet

- La minoration du critère de l'objet

Identifier les types de contrats possibles et leurs caractéristiques

- Cerner les avantages et inconvénients
- Déterminer les critères de choix

REDIGER LES CLAUSES ESSENTIELLES

Utiliser au mieux sa marge de manœuvre lors de la passation d'une convention de DSP

- Respecter les étapes de la procédure
- Concilier intuitus personae et obligation de mise en concurrence

L'objet du contrat et sa durée

- Les tarifs préférentiels
- Les clauses de contrôle et de lisibilité, de sanction et de résiliation du contrat
- Les clauses d'évolution du contrat

Exercice d'application : identification des erreurs sur un contrat de DSP

Introduire les règles d'exécution

- Avenant
- Modification en cours
- Évolution du prix
- Partage des risques

Anticiper et gérer les recours contentieux

- Les référés
- Les recours

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en place pour réussir la passation de ses DSP

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.